



### Le tri des déchets économise de l'argent

Le papier, le carton et le métal seront enlevés gratuitement. Le verre, les boîtes de conserve, l'aluminium, les piles et les textiles peuvent être déposés gratuitement dans les dépôts de la ville. Les bouteilles en PET seront reprises gratuitement par les points de vente. Les appareils électriques et les déchets spéciaux (produits chimiques, piles, etc.) pourront être retournés dans les magasins spécialisés ou au centre de collecte de la Militärstrasse gratuitement. Les ordures ménagères/déchets encombrants et les déchets végétaux seront enlevés contre une taxe.

**Sacs pré-taxés/ timbres et points de vente: dernière double page dans le «guide des déchets».**



### Déposez vos déchets au moment opportun

Les ordures ménagères, les déchets encombrants, les déchets végétaux, le papier et le carton doivent être déposés au plus tard à 7:00 heures du matin, cependant au plus tôt la veille au soir du jour d'enlèvement respectif aux places marquées d'un «K» vert. L'enlèvement des ordures a lieu une fois par semaine. Pour connaître la date de l'enlèvement dans votre rue, consulter le répertoire des rues du guide des déchets (Ma/Ie/Ve). Les déchets végétaux seront enlevés chaque lundi. Le papier et le carton seront enlevés suivant l'appartenance de votre rue aux différents secteurs concernés (secteur 1/secteur 2) une fois par mois le mercredi.

**Répertoire des rues et jours d'enlèvement: première double page dans le «guide des déchets».**



### Déposez vos déchets triés au bon endroit

Pour les ordures ménagères utilisez les sacs AVAG officiels et les timbres prévus à cet effet. Les sacs sont à déposer au point K le plus proche ou dans le container de votre domicile prévu à cet effet. Les déchets encombrants, dûment timbrés, seront enlevés en même temps. Les déchets végétaux attachés, dans des contenants ouverts ou dans les containers de déchets végétaux sont à déposer aux mêmes endroits avec le timbre correspondant.

Le papier ou le carton sont à déposer attachés séparément. Dans la collecte des papiers sont concernés : les journaux, les revues, les livres non reliés, et aucun autre débris. Dans la collecte des cartons n'appartiennent que: le carton plié sans revêtement plastique (pas de cartons de lait ou de boissons). Ne déposez pour la collecte des métaux que des objets en métal. Le bois et le plastique devront être préalablement retirés.



### Les déchets spéciaux à retourner au magasin de vente

Les déchets spéciaux (les produits chimiques, piles, lampes, les produits toxiques, etc.) ne doivent pas être mis dans les sacs d'ordures ménagères, ceux-ci peuvent être déposés gratuitement dans les magasins spécialisés ou au centre de collecte des déchets de la Militärstrasse. Les médicaments peuvent être éliminés dans les pharmacies.

**Bon pour élimination gratuite de déchets spéciaux jusqu'à 20 kg: double page au centre du «guide des déchets»**



Mo - Sa 07 - 20 h



### Utilisez les dépôts de déchets pendant la journée

Pour l'élimination du verre, des boîtes de conserves en tôle, de l'aluminium, des piles et du textile, des dépôts publics sont à votre disposition dans la zone urbaine. Ceux-ci peuvent être utilisés du lundi au samedi de 7h. à 20h. Aucune utilisation les dimanches et jours fériés. Le dépôt de déchets à proximité des containers est interdit.

### Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les canalisations

Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les toilettes, les lavabos ou autres canalisations. Cela peut boucher les conduites et polluer les eaux usées.

### Utilisation des poubelles publiques

Les poubelles publiques permettent la collecte des débris produits lors de déplacements. Il est interdit d'y déposer des débris qui sont produits au domicile.

### La combustion de déchets est illégale

La combustion de déchets à l'air libre ou dans un four ou cheminée génèrent des gaz toxiques et est, de ce fait, interdite. A l'extérieur est exclusivement autorisé le brûlage de petites quantités de matériaux naturels du jardin et des bois, lorsque peu de fumée est produite et que personne ne s'en trouve gêné. Dans les fours à bois est seulement autorisée la combustion de bois naturel sec ou de pellets.

### Centre de collecte de déchets pour les ménages privés

Au centre de collecte de déchets de la Militärstrasse de petites quantités de déchets d'origine privée peuvent être éliminés. Les déchets préalablement triés seront pesés et taxés, puis acceptés contre paiement immédiat en espèces. Le papier, le carton, les métaux et les déchets spéciaux peuvent être déposés gratuitement jusqu'à 20 kg.

**Horaires d'ouverture et localisation: double page «centre de collecte/ services dans le guide des déchets»**

### De plus amples informations peuvent être obtenues sous:

Tiefbauamt der Stadt Thun  
Abfallbeseitigung  
Industriestrasse 2  
3602 Thun

Tel. 033 225 83 59 / 033 225 84 08  
Internet: [www.thun.ch/abfallratgeber](http://www.thun.ch/abfallratgeber)  
[www.thun.ch/integration](http://www.thun.ch/integration)  
Email: [abfallberatung@thun.ch](mailto:abfallberatung@thun.ch)  
Email: [kompostberatung@thun.ch](mailto:kompostberatung@thun.ch)

